



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6045^e séance

Mardi 16 décembre 2008, à 11 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Sanader	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. He Yafei
	Costa Rica	M. Urbina
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Miliband
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

La séance est ouverte à 11 h 20.

Souhaits de bienvenue aux ministres

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée saluer la présence dans la salle du Conseil de la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. M^{me} Condoleezza Rice; du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Sergey Lavrov; du Secrétariat d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, S. E. M. David Miliband, Membre du Parlement; et du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine, S. E. M. He Yafei.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/787, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

La présente séance se tient à la fin d'une année riche en événements et marquée par un certain nombre de faits nouveaux encourageants au Moyen-Orient. Depuis le début de 2008, nous avons assisté à l'évolution d'un processus de négociations israélo-palestiniennes global, direct et axé sur les résultats dans le cadre fixé l'année dernière à Annapolis.

Nous devons reconnaître que ce processus bénéficie d'un élan politique qui nous donne des raisons d'espérer. Le Conseil de sécurité a aujourd'hui l'occasion de reconnaître ces réalisations, de faire part de sa gratitude et de ses encouragements aux parties pour les efforts résolus qu'elles déploient et d'appuyer la poursuite du processus et la réalisation des objectifs d'Annapolis. Je suis convaincu que le projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter envoie ce message.

Je voudrais également rappeler que nous sommes convaincus que le processus en cours est notre plus grande chance de paix. Les parties ont insufflé une dynamique que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre. Ils méritent le plein appui du Conseil de sécurité dans cette entreprise. Nous avons un objectif commun très clair : réaliser la vision de deux États, un État palestinien démocratique et pacifique, vivant côte à côte avec un État israélien démocratique et en sécurité, et faire avancer la dynamique en faveur d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Cette séance revêt une importance toute particulière pour la cause de la paix au Moyen-Orient et en ce qui concerne le rôle central joué par le Conseil de sécurité à cet égard. Au cours des 13 mois écoulés depuis Annapolis, les Israéliens et les Palestiniens n'ont pas cessé de mener des négociations sur toutes les questions de fond qui les divisent.

L'Autorité palestinienne a pris des mesures concrètes pour que la Cisjordanie prenne en main sa destinée en améliorant la sécurité et la vie économique de ses citoyens dans le cadre d'un partenariat israélo-palestinien renforcé. De concert avec les parties, la communauté internationale a consacré de nouveaux efforts pour assurer la mise en œuvre des engagements de la Feuille de route sur le terrain.

Nous avons espéré que nous aurions déjà conclu un accord de paix et que nous aurions pu tourner nos regards vers sa mise en œuvre. Nous regrettons tous que cela ne soit pas le cas et nous savons que nous nous heurtons à de nombreux obstacles, mais un processus réel est en cours. Nous devons veiller à ce que ce qui a été commencé soit mené à terme. Nous savons tous quelle doit être la conclusion. L'occupation qui a commencé en 1967 doit prendre fin. Toutes les populations du Moyen-Orient devraient pouvoir jouir d'une paix et d'une sécurité totale. Les Palestiniens doivent assister à la création de l'État de Palestine, aux côtés d'Israël, pour coexister dans la paix et la sécurité. Israël et le monde arabe doivent vivre ensemble dans une paix régionale globale.

Alors que nous abordons l'année 2009, nous devons stabiliser la situation sur le terrain en Cisjordanie et à Gaza et veiller à ce que tous les volets du processus soient renforcés. Nous devons tous

– Israéliens et Palestiniens, pays de la région et Ligue arabe dans son ensemble, Quatuor, y compris le nouveau gouvernement américain, et ce Conseil – rester unis et redoubler d’efforts.

En tant que Secrétaire général de l’ONU, je suis profondément et vivement attaché à l’objectif d’une paix juste, durable et globale dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1402 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, du principe de la terre contre la paix, du mandat adopté à la Conférence de Madrid et de l’Initiative de paix arabe, et j’espère que le Conseil s’apprête à prendre des mesures qui contribueront à nous mettre fermement, définitivement et irréversiblement sur la voie de la paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Rice (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : La situation actuelle au Moyen-Orient est très différente de celle qui régnait lorsque le Président Bush est entré en fonctions en 2001. Les efforts déployés à Camp David avaient alors échoué. Les Israéliens et les Palestiniens étaient prisonniers d’un cercle vicieux de violence. Les attentats à la bombe tuaient des Israéliens innocents dans les cafés et les restaurants et pendant la Pâque juive, inspirant au reste de la population une terreur constante. Les incursions militaires israéliennes tuaient et blessaient une multitude de Palestiniens, détruisaient des quartiers entiers et ruinaient l’économie du pays. Aucune image ne saisit mieux ces moments de désespoir que le siège de l’Église de la nativité à Bethléem.

Pourtant, malgré toutes ces tragédies, la violence cyclique se poursuivait. Chaque fois qu’un rayon d’espoir illuminait la nuit, il était éteint par l’intolérance. Les réformes menées au sein de l’Autorité palestinienne en 2003 ont donné l’espoir que les Palestiniens obtiendraient finalement les dirigeants qu’ils méritent, mais ces réformes se sont avérées superficielles et cet espoir s’est avéré faux. Pourtant, les élections palestiniennes de janvier 2005 et le retrait de Gaza par la partie israélienne dans la suite de l’année offraient d’autres possibilités de progrès. Mais la victoire du Hamas, le groupe terroriste attaché à la destruction d’Israël, aux élections de l’été 2006, puis la guerre du Liban ont anéanti cet espoir.

Enfin, en 2007, après que le Hamas se fut emparé du pouvoir à Gaza, il est devenu clair que la seule chance était la vision du Président Bush d’un État de Palestine vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec l’État d’Israël.

S’inspirant de cette nouvelle dynamique, le Président Bush a convoqué la conférence d’Annapolis en novembre 2007, première grande conférence consacrée à la paix au Moyen-Orient depuis 16 ans et seule conférence de ce type à être tenue sur le sol américain. Les représentants de plus de 50 pays, y compris 14 États arabes, se sont assis aux côtés du Premier Ministre, du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la défense israéliens pour envisager un avenir différent pour la région. Depuis ce jour, les négociateurs israéliens et palestiniens ont témoigné de leur attachement à la paix grâce à des négociations bilatérales et substantielles continues sur les questions fondamentales. Ils ont fait le choix stratégique de vaincre l’idéologie de la haine, comme l’a dit le Président Bush, avec celle de l’espoir.

L’appui que les États-Unis et la communauté internationale ont apporté aux parties n’a pas été entretenu par de faux espoirs ou par une méconnaissance des difficultés, mais pas la conviction inébranlable que la détermination des parties était sincère, qu’elles avaient réalisé des progrès et continuaient de le faire et que le succès était possible si elles poursuivaient sur cette voie. Il est dans l’intérêt des États-Unis qu’un traité soit finalement conclu, et il est dans l’intérêt à long terme d’Israël d’offrir une société plus prometteuse aux Palestiniens. La création de l’État palestinien n’a que trop tardé, et il faut mettre fin à l’occupation qui a commencé en 1967.

Avant tout, comme l’ont rappelé nos amis égyptiens au Quatuor hier, il s’agit d’un processus bilatéral, et les deux parties devront conclure un accord final. Il incombe toutefois à la communauté internationale d’appuyer l’effort des deux parties et de créer le contexte politique propice à ces négociations.

C’est pour cette raison que nous sommes réunis ici aujourd’hui pour examiner un projet de résolution dont les coauteurs sont les États-Unis et la Fédération de Russie, afin de tracer la voie en l’avant. Il s’appuie sur les travaux réalisés par la communauté internationale par le biais du Quatuor, et je félicite mes collègues de l’ONU, de l’Union européenne et de la Fédération de Russie pour leur action au service de la cause de la paix.

Ce projet de résolution définit les aspects essentiels des négociations et le rôle de la communauté internationale, qui préviendra toute reprise de la violence et le désespoir ambiant lors de la deuxième intifada lorsque la paix n'était qu'un rêve lointain. Il contient plusieurs éléments.

En premier lieu, il confirme l'irréversibilité des négociations bilatérales et appuie les efforts courageux des parties. La stratégie de la corde raide et les tentatives désespérées de dernière minute d'instaurer une paix durable n'ont pas porté leurs fruits dans le passé. Il n'y a d'autre possibilité que le processus d'Annapolis, et il n'est pas envisageable de ne pas aller de l'avant.

Dans leur exposé historique présenté au Quatuor le 9 novembre, le Président Abbas et la Ministre des affaires étrangères Livni ont décrit leur vision commune d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et se sont engagés à poursuivre les négociations, même dans les périodes de transition politique. Ils ont également décrit les accords qui régissent les négociations et confirmé le caractère global de leur effort, qui vise à instaurer la paix, du gouvernement au niveau local et aussi de l'échelon local au gouvernement.

Le processus d'Annapolis a progressé sous la direction du Président Abbas, du Premier Ministre Olmert et de la Ministre des affaires étrangères Livni, et ces progrès doivent être maintenus et renforcés. L'attachement aux négociations n'est pas un vain mot. Il s'agit d'un attachement réel à la solution de deux États et aux fondements de confiance nécessaires entre les parties pour faire de cette solution une réalité.

Comme l'a affirmé le Quatuor hier, une paix durable sera le résultat du renforcement des efforts au plan politique, du renforcement des institutions d'un État palestinien et de l'amélioration des conditions sur le terrain, efforts qui se renforcent mutuellement. Aucun de ces efforts ne peut réussir de façon isolée. Avec la poursuite des négociations, Israël et les Palestiniens doivent s'assurer que la vie de millions de Palestiniens s'améliore. Les conférences internationales de Paris, de Bethléem et de Berlin ont été essentielles pour appuyer ces efforts.

Les États-Unis sont devenus le donateur bilatéral principal des Palestiniens. Nous continuons d'appuyer l'Autorité palestinienne par une assistance budgétaire directe, le financement de projets ayant un fort impact

et un soutien aux efforts qui cherchent à lier sécurité, gouvernance et développement économique.

Deuxièmement, le projet de résolution réaffirme qu'il importe de respecter les obligations souscrites dans la Feuille de route. Aucune partie ne devrait se lancer dans des activités allant à l'encontre des obligations souscrites dans la Feuille de route ou qui portent atteinte aux négociations sur le statut final. Les États-Unis ont clairement indiqué leur position sur ces questions, notamment pour ce qui est des activités de colonisation. Parallèlement, l'Autorité palestinienne a l'obligation absolue de démanteler l'infrastructure du terrorisme sur ses territoires, de réformer ses forces de sécurité et de mettre un terme à l'incitation.

Il y a des progrès mais ils sont incomplets. Une volonté politique soutenue, ainsi que l'appui international, sont nécessaires. La paix et la croissance économique qui sont le résultat de la coopération dans le domaine de la sécurité à Djénine entre les Israéliens et les Palestiniens et de l'appui international contrastent fortement avec les souffrances qu'a connues cette même ville en 2003. Ces dernières semaines, les forces de sécurité palestiniennes ont été déployées à Hébron avec d'excellents résultats dans un environnement très instable.

Troisièmement, le projet de résolution souligne que la paix se construira sur la base de la reconnaissance mutuelle, de l'élimination de la violence et du terrorisme, et de la solution de deux États et des engagements pris précédemment. Il souligne l'importance continue des principes du Quatuor et présente les modalités de l'appui du Conseil de sécurité à ces principes fondamentaux. L'extrémisme et le terrorisme venant du Hamas menacent le processus d'Annapolis et la réalisation des aspirations légitimes des Palestiniens. Il importe d'en prendre bonne note.

Quatrièmement, le projet de résolution souligne que la solution au conflit israélo-palestinien doit s'accompagner d'efforts dans le sens d'une paix plus vaste, au niveau régional. De ce point de vue, l'Initiative de paix arabe est une proposition historique. Tout comme les États arabes doivent tendre la main à Israël, Israël doit tendre la main aux États arabes.

Les négociations qui ont débuté à Annapolis et qui sont décrites dans le projet de résolution renforcent ma conviction que l'objectif de deux États indépendants et démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité n'est pas

une simple vision mais un engagement des parties et de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas revenir en arrière. Nous ne pouvons qu'aller de l'avant à partir de maintenant. Nous devons poursuivre dans cette voie que nous avons choisie. Elle permettra enfin d'apporter la paix et la sécurité aux Israéliens, ce qui ne sera possible que s'ils vivent côte à côte dans la réconciliation avec leur voisin démocratique de la Palestine. Et cette voie en avant apportera finalement au peuple palestinien la dignité et l'humanité qui ne seront possible que s'ils vivent dans leur État indépendant et souverain.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, nous ajoutons un élément intermédiaire à une étape importante des travaux très détaillés qui ont été effectués dans le cadre des négociations israélo-palestiniennes depuis la réunion de l'an dernier à Annapolis. Le processus n'a pas été simple et de nombreux facteurs l'ont fortement compliqué. Mais, le fait que les parties aient commencé à aborder sérieusement les questions qui sont pour eux les plus importantes est en soi une véritable avancée. Nous devons préserver et poursuivre cette dynamique vers la paix. Il importe également d'assurer la continuité et de poursuivre les négociations en tenant compte de tout ce qui a déjà été fait. Les médiateurs du Quatuor durant leur réunion hier ont exprimé des points de vue similaires, tout comme des représentants de la Ligue des États arabes l'ont fait pendant des échanges à New York.

Aujourd'hui, nous avons une tâche sérieuse qui nous attend : renforcer la continuité et l'irréversibilité du processus politique grâce à une résolution du Conseil de sécurité qui donnera force à cette approche en droit international. Adopter le projet de résolution ne garantit évidemment pas que la situation évoluera uniquement dans la bonne direction. Beaucoup dépendra de la capacité des Israéliens et des Palestiniens eux-mêmes d'arriver à mettre en place les conditions nécessaires pour aller de l'avant.

Les dispositions du projet de résolution appelant à la pleine mise en œuvre par les deux parties des obligations qu'elles ont souscrites dans la Feuille de route sont particulièrement importantes. Nous pensons évidemment plus particulièrement aux conditions de sécurité, au fait de ne pas tolérer les actes terroristes, de mettre un terme aux activités de colonisation, de lever le blocus et les restrictions imposées aux mouvements des personnes et des marchandises.

Il est extrêmement important, comme le souligne d'ailleurs le projet de résolution, de faire usage du potentiel que représente l'Initiative de paix arabe. Il est particulièrement important dans les circonstances actuelles de rétablir au plus tôt l'unité politique et territoriale de l'administration nationale palestinienne. C'est essentiel pour renforcer le dialogue israélo-palestinien et pour assurer la viabilité des accords à venir dans le cadre de ce dialogue.

Les parties israélienne et palestinienne se trouvent face à des tâches fort complexes qui exigent d'elles non seulement la volonté politique mais aussi, sans exagération, le courage nécessaire. Les membres du Quatuor qui ont rencontré à Charm el-Cheikh le Président Mahmoud Abbas et la Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, M^{me} Tzipi Livni, sont convaincus que les négociateurs ont ces qualités. Nous espérons que ceux qui poursuivront les négociations feront preuve de ces importantes qualités.

Il est évident que progresser est impossible sans l'appui actif de la communauté internationale. Notre séance d'aujourd'hui montre que cet appui continuera d'être apporté à l'avenir aux parties dans leurs aspirations à la paix. La Russie continuera d'apporter sa contribution aux efforts collectifs pour le développement pacifique et stable de la région. C'est seulement en travaillant ensemble et en respectant la base juridique internationalement reconnue que nous pourrions trouver une solution pacifique, juste, durable et globale.

Avec nos partenaires, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour que la conférence internationale sur le Moyen-Orient qui doit se tenir en 2009 à Moscou soit un jalon important sur cette voie et ferons en sorte que cette conférence permette d'arriver plus rapidement à un accord, ce qui est l'objectif du projet de résolution qui est soumis au Conseil de sécurité aujourd'hui.

M. Miliband (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de ce débat et de la perspective d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur cette question, la première depuis 2004. La violence, l'intensité et les injustices du conflit israélo-palestinien ont une portée mondiale. L'instance appropriée pour y répondre est donc le Conseil.

Le Conseil de sécurité a une politique constante sur le Moyen-Orient. Bien que nos résolutions aient été sporadiques, elles sont d'autant plus importantes et ont

une autorité d'autant plus grande qu'elles sont rares. Les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) sont des points de ralliement pour la paix. Il est temps, après quelques années d'activité intense, de faire le bilan et d'ajouter un nouveau numéro à la ligne de résolutions précédentes et, avant tout, de se décider à utiliser résolument l'année 2009 pour progresser dans le cadre du projet de résolution soumis au Conseil.

Pour le Royaume-Uni, les préoccupations du peuple d'Israël et des territoires palestiniens occupés sont le point de départ. Ils sont fatigués et ils ont peur : ils sont fatigués du conflit mais aussi des fausses promesses; ils ont peur les uns des autres, mais encore plus peur de l'avenir. Un an après Annapolis, les discussions bilatérales ont été détaillées et sérieuses et la voie de négociation avec la République arabe syrienne a été lancée. Mais le pessimisme et le cynisme ont augmenté. Des roquettes lancées de Gaza atterrissent encore plus loin en Israël. Les restrictions israéliennes, en particulier sur la nourriture et les médicaments, entraînent de grandes souffrances à Gaza.

Beaucoup sont prêts à dire qu'il ne peut pas y avoir de solution de deux États. Je salue la volonté de M^{me} la Ministre Rice de ne pas y souscrire. Le processus d'Annapolis n'a peut-être pas abouti à un État palestinien mais l'absence du processus d'Annapolis nous aurait conduits à une situation bien plus grave qu'elle ne l'est aujourd'hui. M^{me} Rice a évoqué sobrement et avec conviction les enjeux, la vision et les mesures nécessaires. Nous devons maintenant suivre son exemple et appeler les parties à prendre ces mesures.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est important, car il épouse la cause d'une paix juste, durable et globale. Il souligne l'importance de l'Initiative de paix arabe, ce dont le Royaume-Uni se félicite. La responsabilité du règlement du conflit au Moyen-Orient n'incombe pas seulement à Israël et à la Palestine, bien qu'ils doivent mener le processus. Elle incombe à tous les États de la région, car la seule paix durable doit être une solution à 23 États et non une solution à 2 États : 22 États arabes et Israël vivant côte à côte dans la sécurité. Nous nous réjouissons que la Ligue arabe ait réaffirmé récemment, au nom de ses États membres, que le monde arabe veut officiellement mettre un terme au conflit et établir des relations normales avec Israël. Nous pensons que les grandes lignes de cette paix sont claires et qu'elles peuvent

faire l'objet d'un consensus : la reconnaissance et le respect par les États arabes d'Israël, et un État palestinien sur la base des frontières de 1967 avec un règlement juste de la question des réfugiés et Jérusalem comme capitale des deux États, Israël et la Palestine.

Des décisions courageuses seront nécessaires pour les deux parties, et surtout pour les partenaires bilatéraux dans les négociations. Pour Israël, cela signifie honorer les engagements pris dans le cadre de la Feuille de route, notamment ceux qui portent sur les colonies de peuplement illégales et l'amélioration des conditions en Cisjordanie et à Gaza. Pour les Palestiniens, cela veut dire trouver un moyen de se réunir autour des négociations et de la non-violence. Et ceux qui voudraient torpiller le processus doivent savoir que nous sommes résolus à ne pas leur permettre de réussir. Le Hamas doit mettre un terme à ses attaques à la roquette contre les civils israéliens, ne plus recourir à la violence et montrer son adhésion au processus politique en adoptant les principes du Quatuor.

Le Royaume-Uni salue le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution sur le développement des capacités palestiniennes et des institutions d'un État palestinien. C'est là, à notre avis, un aspect indispensable. Le processus politique et la situation sur le terrain vont de pair. Ils doivent se renforcer l'un l'autre. Améliorer les forces de sécurité des Palestiniens, ce n'est pas simplement améliorer la vie des Palestiniens, c'est aussi améliorer la sécurité d'Israël. Nous saluons les efforts du Président Abbas et du Premier Ministre Fayad pour concrétiser ces initiatives, et nous sommes résolus de notre côté à les appuyer.

Notre rôle aujourd'hui n'est pas simplement d'adopter une résolution, mais d'inciter tous ceux qui s'intéressent à la région à se joindre à nous en 2009. Les dangers de l'inertie sont clairs : l'inactivité et l'affrontement conduisent à l'extrémisme de Mogadishu à Manchester. L'action véritable en revanche produit les effets inverses : changer 40 années pendant lesquelles le Moyen-Orient a été déstabilisé et le monde est devenu moins sûr. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir non seulement pour appuyer cette résolution, mais également pour contribuer activement à sa mise en œuvre.

M. He Yafei (Chine) (*parle en chinois*) : Alors que la question du Moyen-Orient se trouve à un

carrefour, la séance d'aujourd'hui revêt la plus haute importance. Depuis que le processus d'Annapolis a été lancé en novembre dernier, des négociations politiques difficiles ont commencé entre Palestiniens et Israéliens. La communauté internationale s'est efforcée inlassablement d'encourager et de faire avancer le processus de paix. Regrettablement, les négociations n'ont toutefois pas produit de véritable percée suivant le calendrier fixé. Actuellement, la situation au Moyen-Orient n'est pas seulement marquée par des chances d'amélioration; elle a aussi à affronter des incertitudes et des risques divers. Le défi commun que doit relever la communauté internationale est de veiller à ce que le processus de négociations aille de l'avant et débouche sur de nets progrès. Nous pensons que la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui jouera un rôle positif pour relever ce défi commun.

La Chine a toujours maintenu que le Conseil de sécurité devait jouer dûment son rôle pour traiter de la question du Moyen-Orient. Dans les circonstances actuelles, nous appuyons l'adoption de la résolution par le Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient. Nous saluons le projet de résolution présenté par les États-Unis et la Fédération de Russie, qui demande à la communauté internationale d'apporter son concours à Israël et à la Palestine pour faire avancer leurs négociations politiques. Nous avons toujours pensé que les négociations politiques représentaient la seule voie viable et correcte pour une paix durable au Moyen-Orient. Dans ces nouvelles circonstances, nous espérons que les deux parties accéléreront le processus de négociations. Nous attendons des deux parties qu'elles œuvrent sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et du principe de la terre contre la paix, pour réaliser rapidement, par la négociation, la perspective de deux États vivant côte à côte dans la paix.

La Chine espère, comme le Secrétaire général Ban Ki-moon l'a fait récemment, que l'année 2009 sera une année où le processus de paix au Moyen-Orient portera enfin ses fruits. Nous sommes pleins d'espoir. Nous devons toutefois comprendre que la route à suivre sera tortueuse. La tâche la plus urgente pour nous sera de veiller à ce que les deux parties mettent en œuvre leurs obligations respectives et évitent de prendre des mesures qui pourraient saper la confiance mutuelle ou préjuger du résultat des négociations. La construction de colonies de peuplement en Cisjordanie par Israël, ainsi que l'imposition d'embargos et de

blocus à Gaza ne sont pas propices à la création d'un environnement favorable aux négociations.

Nous sommes très préoccupés par la crise humanitaire dont souffre le peuple palestinien en Cisjordanie et à Gaza. Nous faisons appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à fournir divers types d'assistance à la Palestine et qu'elle l'aide activement à renforcer ses capacités et à accélérer son développement économique.

Une paix durable au Moyen-Orient est forcément une paix globale. La paix entre la Syrie et Israël ainsi qu'entre le Liban et Israël fait partie intégrante du processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que la Syrie et Israël, ainsi que le Liban et Israël amélioreront leurs relations bilatérales grâce aux pourparlers de paix, et nous demandons à la communauté internationale de renforcer ses efforts diplomatiques de manière pratique. L'Initiative de paix arabe de 2002 a un grand potentiel dont il faut tirer parti.

Le mécanisme du Quatuor joue un rôle important pour favoriser le règlement d'une paix globale au Moyen-Orient. Parallèlement, nous espérons que ce mécanisme déploiera de plus grands efforts. Nous appuyons la participation active du Secrétaire général aux activités du Quatuor, et nous espérons que ce mécanisme pourra renforcer sa communication et sa coordination avec le Conseil de sécurité. La Chine est disposée à œuvrer avec la communauté internationale pour jouer un rôle constructif afin de rechercher un règlement véritable de la question du Moyen-Orient au plus tôt et de parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région.

M. Ettalhi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : J'aimerais remercier le Président du Conseil de sécurité de l'initiative qu'il a prise d'organiser cette réunion, et je salue sa présence. Nous aimerions par ailleurs saluer la présence des ministres et du Secrétaire général à cette importante réunion.

Cette réunion a pour objet d'examiner un projet de résolution sur la question de la Palestine, et nous espérons qu'elle marquera un renversement du comportement du Conseil depuis quelques années. La Libye estime que le Conseil de sécurité doit examiner cette question, qui représente une menace constante pour la paix et la sécurité depuis plus de 60 ans, et prendre une décision à son sujet conformément à la lettre de la Charte.

Ce problème s'est accompagné d'énormes souffrances pour le peuple palestinien et tous les autres peuples de la région. Les violations des droits de l'homme et les atteintes sans précédent au droit international, d'une ampleur et d'une durée hors du commun, se poursuivent. Ce problème a été la cause de nombreuses guerres et a conduit à un cycle perpétuel de violence.

Malgré tout cela, le Conseil s'abstient depuis des années de prendre des mesures explicites et décisives sur la question. Même lorsque le Conseil de sécurité a pris des décisions et adopté des résolutions, ces résolutions n'ont jamais été mises en œuvre, en raison de l'absence chez certains d'une véritable volonté politique de trouver une solution juste qui respecte le droit international, refuse l'agression et l'occupation et condamne l'oppression des personnes.

La Libye salue, par principe, les tentatives visant à adopter une résolution du Conseil de sécurité sur la question palestinienne. Dans le même temps, elle pense que les généralisations, l'ambiguïté délibérée et le fait de ne pas s'attaquer aux violations du droit international entravent la paix plutôt qu'ils ne la servent.

L'agresseur et occupant pourrait interpréter le texte comme une forme d'acceptation de son comportement et de sa politique, ce qui renforcerait encore ce comportement. Les victimes pourraient y voir la preuve que la communauté internationale agit à la légère, avec partialité et en appliquant deux poids, deux mesures, ce qui aggraverait encore leur frustration et leur désespoir – avec toutes les conséquences que cela peut comporter.

Cette année, la situation sur le terrain dans la région a sombré dans des abîmes sans précédent. Depuis le 27 novembre 2007, date du lancement de la conférence d'Annapolis, les pratiques des occupants israéliens ont poursuivi leur escalade. Les meurtres et les mises en détention ont continué, la construction de colonies s'est intensifiée, le siège de la bande de Gaza s'est aggravé et le nombre de postes de contrôle et de barrières en Cisjordanie, qui rendent le quotidien insupportable et rendent très difficile toute activité humaine normale, a augmenté.

La démolition de maisons s'est également poursuivie, tout comme la construction du mur de séparation, dont la plus grande partie se trouve en territoire palestinien. De fait, le monde entier a été témoin de l'agression de Palestiniens par des colons

terroristes et extrémistes. Cette violence s'est même étendue aux Arabes vivant sur la Ligne verte.

Nous avons récemment entendu plusieurs déclarations de responsables israéliens qui fournissent des preuves supplémentaires de ce que la violence des colons est sous-tendue, en fait, par un encouragement et une acceptation officiels, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Ligne verte. Tous ces actes constituent des infractions patentes et des atteintes au droit international, aux dispositions de la Feuille de route et aux accords d'Annapolis.

Le rapporteur du Conseil des droits de l'homme n'a-t-il pas affirmé, dans sa déclaration au Conseil de sécurité, que nous devons appliquer dans de brefs délais des critères spécifiques visant à protéger les Palestiniens, qui subissent une punition collective infligée par des politiques qui constituent fondamentalement des crimes contre l'humanité? N'est-il pas logique et clair que le minimum, pour parvenir à un règlement juste, serait de condamner ces pratiques et d'y mettre un terme?

La Libye souhaite vivement l'instauration de la paix; elle a travaillé et continue de travailler à la paix, et estime que ces pratiques israéliennes ne sauraient constituer un moyen d'y parvenir. Nous sommes également convaincus qu'ignorer et négliger de telles pratiques revient à encourager involontairement la poursuite de ce comportement.

M. Ripert (France) : Je voudrais, en premier lieu, remercier le Secrétaire général pour ses mots d'introduction.

Notre réunion d'aujourd'hui constitue un événement, puisque nous nous apprêtons à adopter un projet de résolution sur la question israélo-palestinienne, ce qui n'était pas arrivé depuis mai 2004. Au cours de ces quatre années et demie de silence, la France n'a eu de cesse de plaider pour un rôle accru du Conseil de sécurité s'agissant du Proche-Orient.

Nous nous réjouissons donc que le Conseil, dont le mandat est de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, puisse aujourd'hui s'exprimer, et nous remercions les coauteurs du projet pour leur texte, dont le dernier paragraphe rappelle que le Conseil reste saisi de cette question, ouvrant ainsi la voie à une présence plus forte de cette enceinte.

L'Union européenne, dont la France assume la présidence, vient de faire connaître sa vision du processus

de paix dans une déclaration adoptée par le Conseil européen les 11 et 12 décembre derniers. Je cite :

« Le processus de paix au Proche-Orient restera l'une des principales priorités de l'Union européenne en 2009. Une paix juste, durable et globale est nécessaire de manière urgente. L'Union européenne fera tout ce qui est possible pratiquement comme politiquement pour permettre au processus de paix d'aller de l'avant l'année prochaine, en travaillant étroitement avec ses partenaires internationaux, en particulier le Quatuor, pour obtenir une solution au conflit israélo-palestinien, fondée sur deux États vivant en paix et en sécurité. L'Union européenne soutiendra aussi les discussions entre Israël et la Syrie et si possible le Liban. Le Conseil européen salue les efforts pour relancer l'Initiative arabe de paix, y compris la lettre des ministres arabes des affaires étrangères au Président élu, M. Barack Obama, au titre d'une approche globale pour une paix entre Israël et toute la région. Nous pressons la nouvelle Administration américaine de faire aux côtés de l'Union européenne du processus de paix une priorité immédiate et centrale ».

À titre national, je souhaiterais insister sur quelques points.

D'abord sur la conviction, reflétée dans le projet de résolution, que le processus de négociation israélo-palestinien engagé depuis la conférence d'Annapolis doit être soutenu le plus vigoureusement possible, afin d'aboutir dans les meilleurs délais à un accord de paix complet. Cet accord devra prévoir la création d'un État de Palestine comprenant la Cisjordanie et Gaza et qui soit viable, indépendant, démocratique et souverain, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem pour capitale des deux États, comme le Président de la République l'a déclaré devant la Knesset, le 23 juin dernier.

À cet effet, la France appelle de ses vœux une réconciliation inter-palestinienne. Nous soutenons, dans ce but, les efforts de médiation égyptiens et soutiendrons tout gouvernement qui respecterait les engagements de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), appuierait résolument les négociations de paix avec Israël, et dont la politique et les actions refléteraient les principes du Quatuor.

Deuxième élément d'importance majeure : la France, comme ses partenaires de l'Union européenne, souscrit à l'approche globale du règlement du conflit

israélo-arabe reflétée dans le projet de résolution. À cet égard, nous saluons l'Initiative arabe de paix, qui offre, selon nous, une base solide et pertinente pour la paix au Proche-Orient. Elle permet également d'inclure les volets syrien et libanais dans notre réflexion, ce qui nous paraît indispensable.

Il nous faut maintenant traduire dans les faits la main tendue que représente l'Initiative en la rendant opérationnelle. Pour ce faire, nous sommes prêts à travailler avec tous les acteurs concernés sur une approche séquentielle qui permettrait à terme de réaliser les grands objectifs de l'Initiative. On peut ainsi imaginer la mise en œuvre par toutes les parties de mesures de confiance, qui permettraient d'enclencher une dynamique positive.

La confiance est, en effet, un élément essentiel du processus. De fait, et il s'agit là du troisième élément que je souhaite souligner, un changement rapide et significatif sur le terrain est nécessaire. Le projet de résolution souligne ainsi fort à propos l'importance du respect des engagements pris au titre de la Feuille de route.

À cet égard et même si beaucoup reste à faire pour que cessent le terrorisme et la violence, on ne peut que reconnaître et saluer les importants efforts de l'Autorité palestinienne en matière de sécurité, de gouvernance et d'état de droit, en particulier à Djénine et à Naplouse.

Ces progrès appellent, selon nous, des gestes réciproques d'Israël, à commencer par la question de la terre. La terre contre la sécurité, la paix en échange de la terre : c'est, le Conseil le sait, l'un des fondements du processus de paix. Comme l'a fait l'Union européenne à plusieurs reprises, la France souhaite ainsi rappeler à Israël qu'il est nécessaire et urgent de mettre fin à la poursuite de la colonisation, ce qui inclut l'expansion naturelle, y compris à Jérusalem-Est. Toute autre politique nuirait à la crédibilité des négociateurs et préjugerait du résultat des pourparlers, ce que le projet de résolution exhorte les parties à ne pas faire.

Les parties ne sont naturellement pas les seules à avoir des responsabilités : il est également souhaitable que l'ensemble de la communauté internationale se mobilise en soutien de l'Autorité palestinienne, comme l'y invite le projet de résolution. La France sera sur ce point fidèle à ses engagements. Elle veillera notamment au suivi de la Conférence des donateurs pour l'État palestinien tenue à Paris en décembre

dernier, afin de permettre à l'Autorité palestinienne de renforcer ses capacités institutionnelles.

S'il est enfin un message que la France veut porter en toute occasion, quand bien même il ne serait pas reflété dans le projet de résolution soumis au Conseil, c'est la nécessité absolue du respect du droit humanitaire. Celui-ci prohibe sans réserve les actes terroristes frappant aveuglément la population civile, tels les attentats et les tirs de roquettes contre Israël. Il proscribit également, le Conseil le sait, toute forme de punition collective et exige de toutes les parties à un conflit qu'elles réservent un libre accès à l'aide humanitaire. Ces règles doivent servir de conduite pour traiter la situation à Gaza. Ne l'oublions pas.

La France apportera son soutien au projet de résolution examiné aujourd'hui. Nous espérons que ce texte contribuera à avancer sur le chemin difficile de la paix. Dans cette perspective, nous souhaitons que l'Union européenne se tienne aux côtés des parties, notamment au travers de sa contribution au Quatuor. Enfin, le moment venu, la France et l'Union européenne seront prêtes à contribuer, avec l'ensemble de la communauté internationale, aux arrangements internationaux dont Israéliens et Palestiniens souhaiteront bénéficier pour garantir la paix.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation vietnamienne, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante réunion sur la situation au Moyen-Orient. Cette réunion témoigne une fois de plus de notre détermination conjointe à aborder une question très importante pour la paix et la sécurité internationales, à savoir la question palestinienne. Je voudrais également remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration.

Le processus de paix au Moyen-Orient a commencé il y a 17 ans à Madrid sur la base des résolutions de l'ONU et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Il a été lancé officiellement entre les parties palestinienne et israélienne il y a 15 ans, à Washington, avec la signature des accords d'Oslo, et a été revitalisé une nouvelle fois, avec beaucoup d'espoir et d'attentes, en novembre dernier à Annapolis.

Ces 20 dernières années, nous avons vu tellement d'espoirs et d'attentes, mais aussi tellement de frustration et de désespoir. Entre-temps, les Palestiniens continuent à vivre en souffrant tellement sous l'occupation illégale d'Israël.

Le processus de paix au Moyen-Orient fait maintenant face à de nouvelles perspectives et enjeux. À ce stade décisif, ma délégation se sent particulièrement encouragée par le nouvel élan diplomatique en faveur d'un règlement pacifique de la question palestinienne. Ceci est largement démontré par le fait que tant Israël que la Palestine n'ont cessé de démontrer leur attachement aux négociations sur les questions relatives au statut permanent, guidés par l'Accord d'Annapolis et la Feuille de route. Nous sommes également témoins de l'appui énergique affiché par la communauté internationale lors d'une série de conférences internationales à Paris, Bethléem, Londres et Berlin pour la création d'un État palestinien viable.

Il y a aussi lieu de noter les progrès sensibles auxquels sont parvenus Israël et les acteurs concernés sur des questions intéressant l'ensemble des parties, les efforts déployés au niveau national par l'Autorité palestinienne pour se préparer à devenir un État, de même que les efforts volontaristes de médiation du Quatuor, de la Ligue des États arabes et des pays de la région.

Il y a également plusieurs évolutions favorables dans la région, comme les pourparlers indirects entre la Syrie et Israël, des avancées prometteuses dans le dialogue libano-israélien, la normalisation des relations entre le Liban et la Syrie, ainsi que la stabilité grandissante au Liban depuis la signature de l'accord de Doha.

Il y a donc suffisamment de raisons d'espérer que cette évolution positive puisse se cristalliser, créant ainsi un climat propice de confiance réciproque et de coexistence pacifique, dans lequel toutes les nations de la région pourraient partager les dividendes de la paix. Une telle évolution permettrait également de matérialiser la vision d'un État palestinien viable et indépendant, vivant en harmonie avec ses voisins.

Ma délégation n'ignore pas le fait que cette évolution, quoique doublement appréciée à la lumière des difficultés de ces deux dernières années, pourrait n'avoir qu'un effet mineur, à moins d'être renforcée par la détermination d'Israël et de la Palestine et par leur engagement concret d'aborder de manière satisfaisante et pacifique des questions d'intérêt commun couvrant des domaines divers – politique, sécuritaire, socioéconomique, humanitaire et relatif aux droits de l'homme. Nous sommes pleinement convaincus que toutes les parties concernées doivent conjuguer leurs efforts et faire preuve d'une volonté politique

authentique pour maintenir le processus de paix sur la bonne voie et éviter de reproduire les scénarios passés où l'optimisme suscité par les initiatives n'a fait que conduire à de nouvelles et rudes déceptions.

En ce moment décisif qui ouvre des perspectives croissantes de paix régionale et de nouveaux espoirs pour un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de ne pas prendre de mesures ou faire de déclarations susceptibles d'affaiblir le processus de paix et de compromettre les négociations relatives au statut permanent.

De nouveaux efforts conjoints doivent être faits pour obtenir des améliorations plus sensibles sur le terrain sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003), et sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix, du mandat de Madrid issu de la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route pour la paix au Moyen Orient et des conclusions de la réunion d'Annapolis.

Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU, le Quatuor, la Ligue des États arabes, les pays de la région et la communauté internationale pour contribuer à réaliser l'idée de deux États vivant côte à côte et parvenir à une solution juste et globale au Moyen-Orient. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion du Quatuor et de la Ligue des États arabes tenue hier dans l'enceinte de l'ONU. Nous espérons que la réunion prochaine du Quatuor à Moscou donnera une nouvelle impulsion qui permettra de faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient sur tous les fronts.

Pour terminer, mon pays souhaite réaffirmer son appui indéfectible à une solution juste et globale du conflit israélo-palestinien et à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à la souveraineté dans un État indépendant et souverain dont la capitale serait Jérusalem-Est.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions à notre tour, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance au niveau ministériel sur la situation au Moyen-Orient. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à la Secrétaire d'État des États-Unis, au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, au

Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine, qui sont présents parmi nous aujourd'hui.

Nous tenons également à exprimer nos remerciements aux États-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie pour avoir présenté le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il convient de noter que, si ce projet de résolution est adopté, ce sera la première fois en cinq ans que le Conseil se sera prononcé formellement sur le Moyen-Orient.

Le projet de résolution rappelle deux décisions importantes. La première remonte au 7 mai 2003, lorsque le précédent Secrétaire général, Koffi Annan, a adressé une lettre au Conseil de sécurité transmettant un texte du Quatuor intitulé « Feuille de route fondée sur les résultats en vue de parvenir à une solution permanente au conflit israélo-palestinien comprenant deux États ». Cette Feuille de route affirmait ce qui suit :

« Un règlement, négocié entre les parties, conduira à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité. Il mettra fin au conflit israélo-palestinien et à l'occupation qui a commencé en 1967, en s'appuyant sur les résultats de la Conférence de Madrid [et] le principe "la terre contre la paix" » (*S/2003/529, annexe, p. 2*).

La Feuille de route stipulait également :

« Cette initiative est un élément crucial des efforts accomplis au plan international pour promouvoir une paix globale sur tous les volets, y compris le volet israélo-syrien et le volet israélo-libanais. » (*ibid.*)

La deuxième décision mentionnée par le projet de résolution a été prise lors d'une réunion organisée le 27 novembre 2007 à Annapolis (Maryland), et dont le Président des États-Unis, George W. Bush, a résumé les conclusions dans un accord conjoint entre les parties se lisant comme suit :

« Nous exprimons notre détermination à mettre fin aux effusions de sang, aux souffrances et aux décennies de conflit entre nos deux peuples; ouvrir une nouvelle ère de paix fondée sur la liberté, la sécurité, la justice, la dignité, le respect et la reconnaissance mutuelle; diffuser une culture de paix et de non-violence; nous

attaquer au terrorisme et à la provocation, qu'ils émanent des Palestiniens ou des Israéliens. Pour réaliser l'objectif de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et en sécurité, nous convenons d'ouvrir immédiatement des négociations bilatérales en toute bonne foi afin de conclure un traité de paix qui règle les questions en suspens, y compris les questions essentielles sans exception, comme il est précisé dans les accords antérieurs. »

Notre préoccupation tient au fait que depuis la déclaration du Quatuor, il y a cinq ans, la situation au Moyen-Orient, et en particulier en Palestine, n'a connu aucune amélioration. Bien au contraire, l'occupation illégale de la Palestine entamée en 1967 s'est intensifiée. Les Palestiniens continuent d'endurer les épreuves liées à l'embargo financier, à l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, à la construction du mur illégal de séparation ainsi qu'aux restrictions à la liberté de circulation et au fait que les accès sont bloqués par plus de 600 barrages routiers. Un an après la réunion d'Annapolis, les négociations politiques n'ont abouti à aucun résultat tangible.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis n'est pas parfait car il omet plusieurs questions importantes que le Conseil doit également régler. Il s'agit entre autres de la poursuite des activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem. À Hébron, des colons israéliens ont attaqué des maisons et des fermes palestiniennes. La violence contre les civils palestiniens et israéliens n'a toujours pas cessé. Ma délégation appuiera néanmoins ce projet de résolution parce qu'il demande aux parties de respecter les obligations auxquelles elles ont souscrites précédemment. Nous continuons d'encourager les Israéliens et les Palestiniens à poursuivre les négociations afin de parvenir à créer un État palestinien viable ayant Jérusalem-Est pour capitale.

S'il est adopté, ce projet de résolution sera soumis à deux tests cruciaux. Le premier sera de savoir si les parties mettront en œuvre ses dispositions, et le second consistera à savoir si le Conseil veillera à ce que ses résolutions soient mises en œuvre. Si le projet de résolution venait à ne pas être respecté, la crédibilité du Conseil en serait encore un peu diminuée.

Nous espérons également que l'Initiative de paix arabe de 2002, dont l'importance est soulignée dans le projet de résolution, sera considérée comme une

contribution sérieuse à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. L'Initiative de paix arabe énumère de façon encore plus précise et spécifique les réaffirmations qui sont attendues de la part d'Israël et des pays arabes.

L'Initiative de paix arabe demande à Israël ce qui suit : de se retirer intégralement des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, et des territoires du Sud-Liban qui sont encore occupés; de parvenir à une solution juste et agréée au problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies; d'accepter la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les territoires palestiniens occupés depuis le 4 juin 1967 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, avec pour capitale Jérusalem-Est. En conséquence de quoi, les États arabes s'engagent à considérer que le conflit israélo-arabe a pris fin et à participer à un accord de paix entre eux et Israël tout en assurant la sécurité de tous les États de la région; et à établir des relations normales avec Israël dans le contexte de cette paix globale.

Voilà maintenant 60 ans que le peuple palestinien est sans patrie. Génération après génération, les enfants palestiniens n'ont connu d'autre patrie que les ghettos et les camps qu'ils ont occupés de par le monde. Les Palestiniens qui sont restés ont, quant à eux, enduré 40 ans d'occupation illégale et d'indiscibles souffrances. Dans la bande de Gaza, des centaines de milliers de Palestiniens vivent sous un blocus total, ne disposant que du strict minimum pour survivre au jour le jour.

Depuis quelques mois, ma délégation recommande que le Conseil invite M. Tony Blair, le Représentant du Quatuor et ancien Premier Ministre du Royaume-Uni, à venir faire un exposé sur les efforts qu'il déploie dans les territoires occupés. Nous allons prochainement quitter le Conseil, mais nous espérons néanmoins que M. Blair acceptera cette invitation et pourra venir au Conseil au début de l'année prochaine. Il est important que le Conseil puisse l'entendre directement témoigner des souffrances qu'endure le peuple palestinien. Cela incitera peut-être le Conseil à adopter la prochaine fois un projet de résolution général. Pour l'heure, nous devons nous contenter du projet de résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation, Monsieur le Président, se félicite que vous soyez venu ici à New York présider cette importante séance. Elle tient également à remercier le Secrétaire général pour sa déclaration et salue la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères des États-Unis, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni, ainsi que celle du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine et de la Vice-Secrétaire générale.

Le Costa Rica salue toute initiative qui promeut la paix au Moyen-Orient. Toutefois, nous sommes également convaincus que la prolifération des efforts déployés dans ce sens ne dispense pas le Conseil de sécurité de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Si nous apprécions les travaux du Quatuor, il n'en reste pas moins vrai que la majorité des membres du Conseil n'est pas très informée de ce en quoi ils consistent. De concert avec d'autres délégations, notamment celle de l'Afrique du Sud, nous avons demandé à plusieurs reprises que le Quatuor informe le Conseil de ses activités en vue de compléter les efforts déployés, car nous préconisons que le Conseil de sécurité prenne des mesures plus énergiques au lieu de jouer un rôle marginal, comme cela a été le cas ces dernières années.

Un projet de résolution nous a été présenté en vue de son adoption à l'issue de la présente séance. Nous appuierons ce projet de résolution, alors même que nous aurions préféré qu'il inclue en particulier une mention de la situation humanitaire tragique qui prévaut à Gaza, résultat d'une riposte disproportionnée, selon nous, aux attaques terroristes lancées contre le territoire israélien. Nous aurions également préféré avoir un débat en profondeur sur le texte, et nous regrettons que cela n'ait pas été possible. Nous nous félicitons cependant du fait que le Conseil de sécurité examine la question du Moyen-Orient, ce que nous avons préconisé tout le long de l'année.

Nous sommes convaincus qu'il existe un lien étroit entre les perspectives politiques de paix et la situation socioéconomique et humanitaire sur le terrain, lien auquel le Conseil de sécurité devrait prêter attention. L'accumulation d'actes contraires aux résolutions du Conseil et à la Feuille de route entrave tout progrès, de même que les appels à l'élimination de l'État d'Israël. Ma délégation juge qu'il est absolument inacceptable que des Membres de l'Organisation en mentionnent d'autres en niant leur existence en tant qu'État et en menaçant leur droit d'exister.

Le Costa Rica est préoccupé par ce que rapportent tous les jours les entités du système des Nations Unies, telles que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge et la Banque mondiale.

Depuis avril dernier, les obstacles à la circulation des Palestiniens en Cisjordanie ont augmenté; et le nombre de colonies de peuplement illégales s'est également accru de manière considérable depuis la Conférence d'Annapolis. Les objectifs du Premier Ministre Salam Fayyad et de l'Envoyé spécial du Quatuor en vue de promouvoir la prospérité économique sur le territoire palestinien et d'améliorer le niveau de vie de sa population ne pourront pas se réaliser si l'on n'inverse pas cette tendance à la dégradation.

C'est pourquoi le Costa Rica aurait préféré un projet de résolution qui traite des questions clefs du conflit et appelle les choses par leur nom. Nous espérons qu'à l'avenir, le Conseil examinera le respect par les parties des obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route, des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et se prononcera en la matière.

Nous appuyons la présente initiative en espérant qu'elle donnera un nouvel élan au processus de paix et permettra de parvenir en 2009 à des accords finals, concrets, vérifiables et durables que nous n'avons pas réalisés en 2008, et qu'elle mènera à la paix qui échappe aux Palestiniens et aux Israéliens depuis six décennies.

Ma délégation estime que la déclaration faite par le Président le 5 décembre dernier constitue un progrès des travaux du Conseil sur les questions spécifiques du conflit israélo-palestinien, qui sapent la crédibilité des parties impliquées dans le processus de paix. Nous croyons cependant nécessaire que le Conseil prenne d'autres mesures sous la forme d'une décision qui ne soit pas qu'une simple déclaration verbale, afin de renforcer le processus de paix et de régler les problèmes qui empêchent le processus de négociations bilatérales de porter ses fruits.

Enfin, nous nous félicitons des deux initiatives prises au cours de ce mois, et nous formons l'espoir que celles-ci augurent d'un changement dans la pratique qui a prévalu jusqu'à présent, de telle manière que le Conseil soit en mesure de se prononcer en temps voulu face aux événements survenant sur le terrain, comme cela est le cas pour d'autres situations dont le Conseil est saisi.

M. Kafando (Burkina Faso) : Ma délégation voudrait vous exprimer toute notre satisfaction, Monsieur le Président, pour avoir organisé et accepté de présider le présent débat, dont l'importance explique par ailleurs la participation des ministres et du Secrétaire général, que nous tenons à saluer respectueusement.

On l'a dit, la situation au Moyen-Orient, en particulier la question israélo-palestinienne, constitue l'une des plus complexes certes, mais aussi l'une des plus paradoxales des questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Paradoxale, car en dépit de l'unanimité qui se dégage sur la nécessité de résoudre définitivement cette question, les parties et la communauté internationale peinent à trouver une solution politique acceptable pour tous.

On l'a rappelé ici, plusieurs initiatives ont été prises à cet effet, au nombre desquelles l'Initiative de paix arabe de 2002, dont on attend toujours la mise en œuvre pleine et entière. C'est pourquoi de nombreux espoirs ont été placés en la conférence d'Annapolis, dont les accords ont posé des bases solides pour une issue heureuse et rapide du conflit. À l'heure de l'évaluation, force est cependant, une fois encore, de reconnaître que les objectifs d'Annapolis sont loin d'avoir été atteints. Les actions de suivi n'ont pourtant pas manqué pour appuyer le processus. L'on citera notamment la Conférence des donateurs de Paris de décembre 2007 et les initiatives de l'Égypte et du Yémen.

C'est que, il faut le déplorer, les obstacles sont encore réels sur la voie de la paix : poursuite de la politique de peuplement israélien dans les territoires palestiniens occupés, embargo imposé à Gaza, à l'origine d'un drame humanitaire toujours préoccupant, tirs de roquettes du Hamas sur le territoire israélien, etc. Pour toutes ces raisons, nous souscrivons à l'initiative du Conseil de sécurité d'envoyer un message d'encouragement et de soutien aux parties, qui invite à maintenir vivants et vivaces l'esprit et le processus d'Annapolis, en œuvrant notamment à la

création d'un État palestinien, vivant côte à côte en paix avec Israël.

Pour ce faire, nous les invitons à maintenir entre elles un dialogue franc, fait de concessions courageuses, afin de régler les questions encore en suspens. Elles doivent également renforcer les mesures de confiance et continuer à respecter la trêve entre le Hamas et Israël. Toute initiative visant à aider les parties à surmonter leurs divergences, y compris celles du Quatuor, méritent d'être encouragées, au premier chef, celles qui visent à renforcer l'unité palestinienne et à mobiliser l'aide au profit des réfugiés palestiniens. Pour sa part, le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer, et doit pleinement le jouer, et d'abord prendre toutes les mesures auxquelles lui donne droit la Charte, pour traduire ses propres résolutions pertinentes en actes concrets.

La vision d'un État palestinien coexistant en paix et en toute sécurité avec Israël n'est guère une utopie. Elle n'est pas non plus antinomique de la sécurité d'Israël, bien au contraire, et elle garantirait une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le Burkina Faso y croit très sincèrement et exhorte donc les parties et l'ensemble de tous les acteurs concernés, afin qu'ils œuvrent à la pleine réalisation de cette légitime aspiration.

Annapolis demeure un sérieux espoir sur la voie du règlement pacifique du conflit israélo-palestinien car nous avons la nette perception, avec les parties elles mêmes, que c'est là l'une des meilleures opportunités jamais offertes pour résoudre ce différend. Etant donné l'objectif du présent débat qui est de maintenir la pression sur les pourparlers entamés à Annapolis de manière à les rendre irréversibles, nous soutenons le projet de résolution qui nous a été proposé à cette fin.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Il n'est peut-être pas de question internationale plus importante pour mon pays, l'Indonésie, et qui lui est plus chère que l'effort déployé pour parvenir au règlement pacifique, juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, et pour mettre un terme à l'occupation qui a commencé en 1967.

Nous avons donc toujours appuyé les efforts pour parvenir à un règlement fondé sur toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), le mandat de Madrid et le principe de la terre contre la paix. Nous avons par conséquent salué

l'attachement dont les parties ont fait montre dans le cadre du processus de paix d'Annapolis. Nous avons reconnu le rôle vital joué par le Quatuor pour promouvoir des solutions acceptables par toutes les parties au conflit du Moyen-Orient. De même, nous avons toujours reconnu les contributions apportées par les pays de la région et la Ligue des États arabes aux efforts de paix déployés au Moyen-Orient, y compris l'Initiative de paix arabe de 2002.

Malheureusement, les résultats enregistrés récemment par le Conseil de sécurité concernant cette question n'ont pas été très encourageants. Malgré les réunions mensuelles régulièrement consacrées à la question lorsque la situation sur le terrain l'exige, le Conseil n'a pas pu s'exprimer d'une seule voix. Son silence concernant la question du Moyen-Orient, notamment la Palestine, est assourdissant.

La séance d'aujourd'hui représente un changement encourageant. La séance d'aujourd'hui est l'occasion d'encourager toutes les parties à continuer de redoubler d'efforts pour engager des négociations vigoureuses et continues et à mettre tout en œuvre pour parvenir à une conclusion positive axée sur les résultats. À cet égard, le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui indique clairement que les parties doivent s'abstenir de toute mesure de nature à entamer la confiance ou à remettre en cause l'issue des négociations. Il est donc impératif que la cessation des hostilités négociée par l'Égypte dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël soit maintenue.

Il importe avant tout qu'Israël mette fin aux bouclages des points de passage de Gaza. La population civile dans la bande de Gaza connaît des conditions de vie très éprouvantes et des difficultés inacceptables. Il faut remédier d'urgence à cette situation désastreuse. De même, Israël doit immédiatement mettre fin à ses activités de colonisation illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Le défi consiste en effet à trouver une manière de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'écart entre les efforts de paix et la situation sur le terrain. Le renforcement et l'accélération des efforts de paix doivent s'accompagner d'une évolution positive sur le terrain. Les dividendes de la paix doivent se faire sentir.

Cette perspective est la bonne, non seulement parce qu'il y a eu trop de souffrance et de sacrifice, mais également parce que des améliorations de la situation sur le terrain renforceront à terme la

dynamique des négociations. Nous devons transformer la surenchère de la violence bien connue en un cycle vertueux de dialogue, de réconciliation et de coopération. À cet égard, nous attachons une grande importance aux efforts internationaux pour mettre en place et renforcer les institutions nationales de la Palestine, comme il est prévu dans le projet de résolution dont est saisi le Conseil.

Une paix vraiment globale et durable au Moyen-Orient exige que l'on apporte une solution non seulement au conflit israélo-palestinien, mais aussi aux volets israélo-libanais et israélo-syrien. S'agissant du volet israélo-libanais, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les objectifs d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme prévus par la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Les négociations portant sur le volet israélo-syrien sont depuis longtemps au point mort. On discerne toutefois des signes de revitalisation grâce aux pourparlers indirects. L'Indonésie tient à souligner qu'une paix globale au Moyen-Orient suppose des progrès dans ces deux volets sur la base des résolutions du Conseil de sécurité.

La réunion d'aujourd'hui ne pourrait pas être plus opportune. Nous pensons que cette séance et son issue peuvent permettre de consolider le processus de paix et fournir un cadre à de futurs progrès. Elle témoigne en outre du fait que le Conseil assume encore une fois les responsabilités qui lui sont confiées par la Charte. Le Conseil de sécurité doit et peut effectivement exercer une influence positive sur le processus de paix au Moyen-Orient.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous remercier de votre présence au Conseil de sécurité, et remercier de leur présence la Vice-Secrétaire générale, la Secrétaire d'État des États-Unis, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, et la Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine.

Le Panama estime qu'il était opportun de tenir la présente séance en vue d'examiner l'initiative prise conjointement par les États-Unis et la Fédération de Russie de soumettre à l'examen de ce Conseil pour adoption un projet de résolution portant sur la situation au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité tiendra un débat public sur cette même question dans deux jours.

Nous nous limiterons donc à des observations sur le projet de résolution dont est saisi le Conseil.

À première vue, le texte à l'examen semble manquer de substance. Toutefois, une lecture plus attentive montre qu'il énonce avec suffisamment de précision les différentes questions qui font partie de ce conflit. Les références aux résolutions précédentes du Conseil de sécurité sur cette question, les obligations des parties à respecter les dispositions de la Feuille de route, l'importance de l'Initiative de paix arabe et le processus de négociations bilatérales entre les Israéliens et les Palestiniens lancé à Annapolis reflètent l'appui du Conseil au processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que les objectifs à atteindre, à savoir la cessation de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris le Golan syrien, et la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, vivant en paix et dans la sécurité avec ses voisins, notamment Israël.

Pour le Panama, l'objectif principal de ce projet de résolution est d'insuffler un élan au processus de paix au Moyen-Orient. Notre délégation considère que le texte dont nous sommes saisis réalise cet objectif. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour ce projet de résolution.

M. Grauls (Belgique) : Je commencerais en saluant la Secrétaire d'État M^{me} Rice et le Ministre Lavrov pour cette initiative américano-russe bienvenue, qui doit nous permettre de couronner la présente séance par l'adoption d'un projet de résolution sur le conflit israélo-palestinien.

En s'exprimant à nouveau après un long silence, et ma délégation l'espère en parlant d'une seule voix, le Conseil de sécurité rappelle aux populations concernées que la communauté internationale, dans son ensemble, reste préoccupée de leur destin. En reprenant dans une résolution les principes directeurs pour les négociations bilatérales en cours, le Conseil de sécurité réaffirme sa responsabilité d'accompagner le processus jusqu'à l'objectif reconnu par tous, c'est-à-dire la fin du conflit et la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, à Jérusalem-Est en Cisjordanie et à Gaza, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues.

Aujourd'hui, 13 mois après la réunion d'Annapolis, nous disposons pour la première fois depuis huit ans d'une dynamique capable d'aboutir à l'accord de paix attendu plus de 60 ans. Préserver cette

dynamique et préserver avec elle l'avenir de la solution prévoyant deux États, continue à exiger notre attention et notre engagement sur plusieurs plans.

À commencer par les négociations bilatérales approfondies que poursuivent Israéliens et Palestiniens. Elles témoignent d'un investissement politique considérable des parties, notamment en résistant aux tentatives répétées des extrémistes des deux côtés pour les faire dérailler. On ne peut que se féliciter de la confirmation par les parties elles-mêmes que la dynamique politique enclenchée est désormais irréversible. Ces négociations ont plus que jamais besoin de tout le soutien extérieur et intérieur, quelle que soit l'issue de la période de transition politique à laquelle elles font face.

Sur le plan intérieur, favoriser et soutenir le processus de négociations passe avant tout et obligatoirement par une amélioration concrète et visible de la situation sur le terrain. En Cisjordanie, les récents progrès économiques, mais surtout sécuritaires, ont prouvé le bien-fondé du programme politique du Premier Ministre Salam Fayyad, mais aussi les bénéfices mutuels que peut apporter une coopération accrue de la part des autorités israéliennes. Couplés aux libérations de prisonniers palestiniens, ces résultats renforcent la confiance mutuelle et montrent la voie à suivre : ils doivent servir d'encouragement aux Palestiniens comme aux Israéliens à intensifier leurs efforts pour remplir leurs obligations.

De tels progrès sont rendus d'autant plus urgents par les événements récents. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, les activités de colonisation israélienne se poursuivent de manière préoccupante. La Belgique veut insister ici que la poursuite de la colonisation est unanimement condamnée parce qu'elle est évidemment tout à fait contradictoire avec le souhait affiché d'établir la confiance mutuelle nécessaire au processus de paix, mais avant tout parce qu'elle est illégale et compromet la création d'un État palestinien viable. Les violences délibérément déclenchées par des colons extrémistes contre les forces de l'ordre israéliennes et, surtout, contre les civils palestiniens renforcent encore ces préoccupations. Nous appelons dès lors les autorités israéliennes au gel immédiat de la colonisation et à assurer que les violences commises ne restent pas impunies.

Après cinq mois d'accalmie et d'espoir autour de la bande de Gaza, la situation humanitaire des Gazaouis continue de se détériorer et est aujourd'hui

catastrophique. Et les tirs de roquettes ont repris contre le sud d'Israël, avec le danger réel de relancer une spirale violente dont les civils sont toujours les premières victimes. La Belgique appelle donc tous les acteurs, et avant tout le Hamas, à travailler d'urgence pour la prolongation de l'accalmie en vue de l'indispensable normalisation sécuritaire, humanitaire, économique et politique à laquelle aspirent légitimement les populations concernées. Dans ce cadre, nous nous joignons au Quatuor dans son soutien aux efforts de l'Égypte pour obtenir une réconciliation interpalestinienne, ainsi que la libération du caporal Shalit.

Sur le plan extérieur, l'année écoulée a vu une remarquable intensification du soutien international et régional. Un soutien qui s'était déjà manifesté par la réponse largement positive à la réunion d'Annapolis. La Belgique et ses partenaires européens ont apporté leur contribution par le soutien politique et économique apporté à l'Autorité palestinienne lors des réunions de Paris, Londres, Berlin, et Bethléem, mais aussi via la participation de l'Union européenne au Quatuor, dont les cinq réunions au sommet en un an traduisent un engagement politique accru. La Belgique soutient un rôle accru du Quatuor dans le suivi de la mise en œuvre des engagements des parties. Elle se félicite par ailleurs de l'association régulière à ses réunions des membres du Comité de suivi de l'Initiative de paix arabe.

C'est dans ce souci de responsabilisation internationale accrue face à un processus prometteur, mais qui reste fragile, que la Belgique votera tout à l'heure pour le projet de résolution préparé par les États-Unis et la Russie.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance ministérielle du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-Moon de ses observations liminaires et à saluer la présence de la Vice-Secrétaire générale.

Je tiens tout d'abord à exprimer l'appui de mon gouvernement au projet de résolution préparé par les États-Unis et la Fédération de Russie.

Les négociations israélo-palestiniennes entrent dans une phase délicate. Nous respectons la volonté des deux parties qui désirent qu'elles demeurent confidentielles, et nous appuyons la détermination, dont elles ont fait montre durant la réunion avec le Quatuor à Charm el-Cheikh, à continuer d'une manière

responsable, et ce malgré les difficultés qui existent. Il est absolument essentiel qu'un accord global soit conclu sous la forme d'un traité de paix applicable sans d'autres négociations.

Nous savons bien qu'il existe encore des divergences importantes entre les positions des parties sur un certain nombre de questions clefs, mais nous pensons, aujourd'hui plus que jamais, que les Israéliens et les Palestiniens ont besoin de trouver des solutions claires et spécifiques, et non des principes vagues qui peuvent causer des différends à l'avenir. La Feuille de route et la conférence d'Annapolis nous ont donné les moyens de poursuivre sur la voie que nous avons choisie et nous sommes convaincus que le processus politique actuel doit devenir irréversible. Il est essentiel que le Quatuor joue un rôle plus décisif dans le suivi de la mise en œuvre sur le terrain des engagements pris par les parties.

Dans ce contexte, l'Italie demeure convaincue que l'Union européenne, tout en réaffirmant la nécessité de laisser la responsabilité principale de la conduite des négociations aux parties, n'hésitera pas à offrir l'appui nécessaire à la mise en œuvre de l'accord de paix final le moment venu. Nous pensons aussi qu'il est fondamental de continuer de contribuer au renforcement des institutions palestiniennes et de leurs capacités par la promotion du développement économique et la réforme des institutions et du secteur de la sécurité. La sécurité d'Israël et la conclusion équitable du processus de paix sur la base de la solution prévoyant deux États ne peuvent être assurées que par un État palestinien doté d'institutions saines qui fonctionnent dans le respect de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Nous pensons que trouver une solution au conflit israélo-palestinien reste une priorité de premier ordre dans le cadre régional fragile, mais qu'il importe également d'appuyer et de promouvoir une approche constructive de la part de tous les États de la région à l'égard de chaque voie de négociation du processus de paix. Nous saluons et encourageons la participation de la Ligue des États arabes et de ses membres en appui de l'Autorité palestinienne et du Président Abbas, aussi bien politiquement qu'économiquement. À cet égard, l'Initiative de paix de la Ligue arabe présente de nombreux avantages qui doivent être exploités et développés en coopération avec toutes les parties prenantes.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et par la

violence qui se poursuit dans les zones limitrophes d'Israël. Il est urgent de restaurer et de maintenir le calme et de rouvrir les postes frontière pour permettre à la population d'avoir accès aux biens et services. L'accélération des activités de colonisation et les violences perpétrées par les colons contre les forces de l'ordre israéliennes et les civils palestiniens ces derniers jours sont une source supplémentaire de préoccupation.

Nous saluons la décision courageuse prise par les autorités israéliennes d'empêcher de nouveaux actes de violence et d'évacuer les colonies illégales. Nous encourageons Israël à poursuivre sur cette voie partageant ainsi la conviction que l'expansion des colonies, en particulier dans Jérusalem-Est, ne facilite pas le dialogue, mais entame plutôt la crédibilité des négociateurs palestiniens aux yeux de l'opinion publique.

Le Président (*parle en anglais*): Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Viet Nam

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Jamahiriya arabe libyenne

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1850 (2008).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.